

# Compte-rendu synthétique de la réunion du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 28 juin 2017 à Vinon sur Verdon

## Membres du comité syndical avec voix délibératives :

- Jean-Luc RAMU : Allemagne en Pce
- Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier
- Bernard CLAP : Trigance
- Antoine FAURE et JP. CIOFI : Aups
- Annick BATESTI et J-Noël STARK : La Bastide
- Hervé CHATARD et Gérard MARIIGNANE : La Verdière
- Jean-Paul GOLE : Castellane
- Jacques BASTIAN : La Martre
- Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon
- Alain BARALE : Comps-sur-Artuby
- Michèle BIZOT-GASTALDI : La Palud sur Verdon
- Eliane BARREILLE, Mireille BENEDETTI, Jean BACCI : Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- Jean-Pierre BAUX : Gréoux-les-bains
- Jacques ESPITALIER : Quinson
- Laurence DEPIEDS : St Martin de Brômes
- Maxime AUDIBERT : Rougon
- Patrick ROY : Roumoules
- Paul CORBIER : St Julien du Verdon
- Michel OPPOSITE : Régusse

## Ont donné pouvoir :

- Roselyne GIAI GIANETTI (Région) à E. BARREILLE
- François TANZY (Angles) à P. CORBIER
- Bernard MAGNAN (Valensole) à JP. BAUX
- Johanna LOCATELLI (Blieux) à M. BIZOT-GASTALDI
- Noël GIRAUD (Peyroules) à JP. GOLE
- Gilbert PELEGRIN (Esparron) à A. RUIZ
- Charles-Antoine MORDELET (Aiguines) à A. FAURE
- Hervé PHILIBERT (Ginasservis) à C. PHILIBERT-BREZUN
- Jean-Marie PAUTRAT (Allons) à B. CLAP
- François GRECO (Montagnac Montpezat) à J. ESPITALIER

## FORMATION PLENIERE

### 1. Approbation du compte rendu de la séance du 29 mars 2017 à Castellane

### 2. Décision modificative n° 1 au Budget primitif 2017 du PNR Verdon

En application des orientations budgétaires votées lors du CS d'Aiguines du 1<sup>er</sup> mars 2017 et en complément du Budget Primitif voté le 29 mars 2017 à Castellane, les membres du comité syndical à l'unanimité ont validé la décision modificative n° 1 au budget 2017 contenant les actions dont les financements ont été acquis depuis et qui se totalise à 258 300 € pour la section de fonctionnement et 69 750 € pour la section d'investissement.

### 3. Décision modificative n° 1 au Budget primitif 2017 de la Régie

Les membres du comité syndical à l'unanimité ont validé la décision modificative n° 1 au budget 2017 de la régie qui se totalise à 4 500 € en section d'investissement (installation de panneaux sur la route des crêtes financée par l'office de tourisme de la Palud).

### 4. Remise gracieuse de la mise en débet des deux trésoriers-comptables relatives à l'annulation de titres de recette

Dans le cadre du jugement des comptes du syndicat mixte par la Chambre régionale des comptes pour la période 2006 à 2013, au cours duquel il a été reproché aux trésoriers Daniel Caruana et Eliane Paillas de ne pas avoir poursuivi les relances auprès des communes de Baudinard et Montmeyan pour le paiement de leurs cotisations 2006 et 2007 pour l'une et 2005 et 2006 pour l'autre, les membres du comité syndical à l'unanimité ont rappelé qu'il n'y avait pas eu préjudice pour la collectivité dans la mesure où ces cotisations ont finalement été annulées en 2015 et ont émis un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par les intéressés. En effet, ces communes ayant formulé par délibération leur souhait de se retirer à l'époque du syndicat mixte, la poursuite du recouvrement de ces sommes n'était plus fondée dans la mesure où le syndicat mixte n'avait pas acté leur demande de sortie.

### 5. Autorisation du Président à signer un marché / volet pédagogique de la ferme caprine

Suite à l'appel d'offres lancé en procédure adaptée pour la réalisation d'un volet pédagogique de la ferme caprine, les membres du comité syndical à l'unanimité ont autorisé le Président à signer le marché avec la société Avenir Bois Construction pour un montant global et forfaitaire de 34 996,50 €HT. (Opération financée à 80 % par la Région).

### 6. Validation des tarifs d'accès au réseau radio sécurité Verdon

La Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés a installé sur l'année 2016 un réseau radio sécurité sur le territoire du Parc ayant pour vocation d'offrir un dispositif de sécurité supplémentaire aux agents de terrain assurant une mission de service public mais aussi aux professionnels des activités de pleine nature.

Pour cela, et sur proposition du Conseil d'exploitation de la Régie, les membres du comité syndical à la majorité (contre : 2 voix / abstention : 2 voix / pour : 98 voix) sur le modèle des autres réseaux radio sécurité, ont décidé de permettre l'accès au réseau radio sécurité Verdon dans les conditions suivantes :

- Accès payant au tarif de 40€/an/radio pour les professionnels des activités de pleine nature et les communes, groupements de communes, intercommunalités et associations
- Accès gratuit pour les partenaires institutionnels dans le cadre de leurs missions de service public. Cette gratuité est étendue à EDF en tant que financeur direct du fonctionnement de la Régie.

## 7. Approbation des comptes rendus des séances de Bureau des 1<sup>er</sup> mars, 29 mars et 26 avril

## 8. Informations sur le recours contre l'arrêté de 2012 autorisant l'exploitation de la centrale biomasse de Gardanne

Les Parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon et les deux Communautés de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et Pays de Banon ainsi qu'un collectif d'associations ont déposé en 2015 un recours contre l'arrêté autorisant l'exploitation de la centrale à biomasse de Gardanne (bois et dérivés) par l'entreprise allemande E.ON – devenue UNIPER- auprès du tribunal administratif de Marseille. Ce recours portait en particulier sur l'enquête publique, l'absence d'information des collectivités et citoyens concernés et l'étendue de l'évaluation des incidences, limitée aux communes d'implantation de la centrale, alors que le plan d'approvisionnement prévoit des prélèvements dans un rayon de 250 km autour de Gardanne.

Le 8 juin dernier, la justice a prononcé une **annulation de l'autorisation d'exploitation de la centrale biomasse de Gardanne**.

Le Président a donné en séance une information plus précise et évoqué avec les membres du comité syndical les suites possibles de cette affaire.

### FORMATION CHARTE du PARC

#### 1. Point d'étape sur la contribution des communes aux 20 ans du Parc : almanach et plantation arbre fruitier ancien

Dans le cadre de l'anniversaire des 20 ans du Parc, plusieurs actions sont engagées. Un point sur leur avancement a été fait en séance. Il a été rappelé que chaque commune sera représentée au sein de l'almanach qui viendra clôturer cet évènement.

#### 2. Définition de la trame verte et bleue : contribution des délégués à l'identification des enjeux

Le Parc naturel régional du Verdon s'est lancé depuis quelques mois dans une démarche d'élaboration de la trame écologique verte et bleue à l'échelle de son périmètre. L'objectif est de se doter d'un outil d'aménagement et d'animation du territoire qui permette de conforter les espaces agricoles et pastoraux, les activités économiques agricoles et les outils d'aménagements qui ont façonné et donnent vie au territoire, tout en soulignant l'importance de le faire en préservant la biodiversité.

Il s'agit d'un enjeu important pour le maintien de la qualité et la reconnaissance de ces milieux et des activités agricoles qui nous donnent des produits de qualité, participent à la dynamique des circuits courts, maintiennent ou créent des paysages attractifs, mettent en place des agrosystèmes plus durables, moins dépendants. Le rôle des élus locaux est au cœur de cette démarche : aussi bien pour faire remonter les différents enjeux sur leurs communes, faire le lien avec les agriculteurs et co-construire avec l'aide des partenaires, les actions à mener pour répondre à ces enjeux.

Une présentation détaillée de cet outil trame verte et bleue a été faite en séance.

### FORMATION GESTION DU GRAND CYCLE DE L'EAU

#### 1. Signature du contrat rivière

Les différents acteurs de l'eau et des collectivités publiques territoriales se sont réunis pour la **signature du Contrat rivière Verdon 2017-2022**.

Sur le territoire du Verdon, 49 maîtres d'ouvrage sont réunis autour d'un projet commun couvrant 69 communes : le contrat de rivière Verdon. Ce contrat est un programme pluriannuel d'actions, animé par le Parc naturel régional du Verdon, visant la restauration des milieux aquatiques.

Le contrat rivière Verdon est un engagement collectif pour 6 ans (2017-2022) autour de plus de 159 actions, plus de 49 maîtres d'ouvrage et plus de 100 acteurs mobilisés, un investissement financier de près de 47 millions d'euros en première phase (2017-2019)

Aux côtés du Parc du Verdon, en partenariat avec l'État, sept financeurs sont signataires du contrat. Ils s'engagent sur tout ou partie des axes en fonction de la localisation des actions (départements) ou de l'objet des subventions demandées. Le contrat est un outil permettant une approche collective, une synergie et une cohérence des actions, une planification des actions : il permet donc aux financeurs de planifier leurs interventions, aux maîtres d'ouvrage de faciliter et favoriser l'obtention de financements.

L'ensemble des subventions mobilisables atteint près de 60% des 47 M€ de travaux et d'études prévus sur la première phase du contrat.

Pour affichage,  
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
A Moustiers Ste Marie, le 5 juillet 2017

Le Président  
Bernard CLAP

